



HAL
open science

Qu'est-ce que faire de la science citoyenne dans un pays “ sans citoyens ” ?

Alice Corbet, Justine Célestin, Laure Fallou, Nixon Calixte, Symithe Steeve,
Eric Calais

► To cite this version:

Alice Corbet, Justine Célestin, Laure Fallou, Nixon Calixte, Symithe Steeve, et al.. Qu'est-ce que faire de la science citoyenne dans un pays “ sans citoyens ” ?. *Etudes Caribéennes*, 2024, 59, <https://journals.openedition.org/etudescaribeennes/32262#quotation>. 10.4000/132zc . hal-04889271

HAL Id: hal-04889271

<https://hal.science/hal-04889271v1>

Submitted on 15 Jan 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

Alice Corbet, Justine Célestin, Laure Fallou, Nixon Calixte, Symithe Steeve et Eric Calais, « Qu'est-ce que faire de la science citoyenne dans un pays « sans citoyens » ? », *Études caribéennes* [En ligne], 59 | Décembre 2024, mis en ligne le 17 décembre 2024. URL : <http://journals.openedition.org/etudescaribeennes/32262> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/132zc>

Qu'est-ce que faire de la science citoyenne dans un pays « sans citoyens » ?

Auteurs : Corbet A.¹, Célestin J.², Fallou L.³, Calixte N.⁴, Symithe S.⁵, Calais E.^{6, 7}.

1 Corbet Alice, Chercheur, Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), Les Afriques dans le Monde (LAM), Pessac, France, a.corbet@sciencespobordeaux.fr

2 Célestin Justine, Doctorante, OSMOSE, Les Afriques dans le Monde (LAM), Pessac, France, justine.celestin@scpobx.fr

3 Fallou Laure, Responsable d'études, Centre Sismologique Euro-Méditerranéen (CSEM), Arpajon, France, laure.fallou@hotmail.fr

4 Calixte Nixon, Enseignant, Faculté des Sciences Humaines, Université d'État d'Haïti, Port-au-Prince, Haïti, nixon.calixte@ueh.edu.ht

5 Steeve Symithe, Professeur, Faculté Des Sciences, Université d'État d'Haïti, Port-au-Prince, Haïti, steeve_julien.symithe@ueh.edu.ht

6 Calais Eric, Professeur, Department of Geosciences, École Normale Supérieure, CNRS UMR 8538, PSL Université, Paris, France, eric.calais@ens.fr

7 Chercheur, Université Côte d'Azur, Institut de Recherche pour le Développement (IRD), CNRS, Observatoire de la Côte d'Azur, Géoazur, France

Alice Corbet, Justine Célestin, Laure Fallou, Nixon Calixte, Symithe Steeve et Eric Calais, « Qu'est-ce que faire de la science citoyenne dans un pays « sans citoyens » ? », *Études caribéennes* [En ligne], 59 | Décembre 2024, mis en ligne le 17 décembre 2024. URL : <http://journals.openedition.org/etudescaribeennes/32262> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/132zc>

Résumé :

Cet article revient sur l'histoire d'Haïti pour présenter la construction de la notion de citoyenneté dans le pays et démontrer que, aujourd'hui, cette dernière n'est pas pleinement réalisée tant la coupure entre la population et l'État – parfois qualifié de « failli » – est forte.

Elle est même instrumentalisée par les gangs qui disent représenter les citoyens. Pourtant, l'organisation sociale du pays s'organise autour de nombreux moments de partage, d'entraide ou d'expression d'un « vivre ensemble », basé notamment sur les grands symboles et figures du pays. Alors que le pays voit de plus en plus s'agrandir la séparation entre État et citoyen, notamment avec la violence des gangs, une expérience de science-citoyenne menée par les auteurs illustre cette situation et rappelle l'importance des sciences humaines et sociales dans la démarche scientifique, pour des raisons éthiques comme pour mieux mener à bien le projet.

Abstract:

This article looks back at the history of Haiti to present the construction of the notion of citizenship in the country and to demonstrate that, nowadays, this notion is not fully realized because the gap between the population and the state -sometimes qualified as "failed" - is too strong. It is even instrumentalized by gangs that claim to represent citizens. However, the social organization of the country is organized around numerous moments of sharing, mutual aid or expression of a "living together", based in particular on the great symbols and figures of the country. At a time when the separation between state and citizen is becoming increasingly apparent, especially with gang violence, a citizen-science experiment conducted by the authors illustrates this situation and reminds us of the importance of human and social sciences in the scientific process, for ethical reasons as well as to better carry out the project.

Mots-clefs :

Haïti, citoyenneté, science citoyenne, science participative, pays failli

Key-words:

Haiti, citizenship, citizen science, participatory science, failed state

Qu'est-ce que faire de la science citoyenne dans un pays « sans citoyens » ?

Auteurs : Corbet A., Célestin J., Fallou L., Calixte N., Symithe S., Calais E.

Introduction : Une expérience de science citoyenne inédite en contexte perturbé

1/ Haïti, des catastrophes naturelles qui s'expliquent aussi par le contexte politique

Haïti est un pays caribéen dont l'histoire mouvementée est fortement marquée par la révolte des esclaves de la colonie de Saint Domingue, à la fin du 18ème siècle, qui a mené à l'émergence, sous le commandement de Toussaint Louverture puis de Jean-Jacques Dessalines, de la première république noire indépendante proclamée en 1804. A partir de cet acte fondateur, de nombreux gouvernements se sont succédés au cours d'une histoire ponctuée notamment par une occupation états-unienne entre 1915 et 1934, plusieurs dictatures ou régimes autoritaires dont l'ère des Duvalier de 1957 à 1986 (François, « Président à vie » puis son fils Jean-Claude), et l'intervention de la mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti de 2004 à 2017. Le pays a aussi été bouleversé par différentes catastrophes d'origine naturelle dont les effets ont eu d'autant plus d'importance que les habitants n'y étaient pas préparés et que les infrastructures n'étaient pas adaptées au niveau de risque : inondations, cyclones, tremblements de terre – dont celui de 2010, qui a dévasté la région métropolitaine de la capitale Port-au-Prince, et celui d'août 2021 qui a causé d'importants dégâts dans le sud-ouest du pays. Leur impact économique et humain a été majeur pour un pays en difficulté sociale, économique et politique chronique comme le montre la figure 1.

Figure 1: Tableau des estimations de l'impact économique et humain des événements environnementaux majeurs depuis 2004 en Haïti.

Événement	PIB affecté	Personnes affectés	Morts
2004 cyclone Jeanne, septembre	7%	300 000	5 000

2007 cyclones Dean (août) et Noel (octobre)	2%	194 000	330
2008 cyclones FGHI ¹	15%	1 000 000	800
2010 séisme 12 janvier	100%	2 000 000	222 500
2016 cyclone Matthew (octobre)	15%	240 000	700
2021 séisme 14 août	8%	670 000	2 200
Total		440 4000	231 530

Sources : MPCE 2021, UNDP 2017, OMS 2011, Lucien 2010 [Tableau réalisé par les auteurs].

Plusieurs chercheurs ont déjà décrit Haïti comme un pays « failli » (Verlin, 2014) ou « fragile » (Corten 2011), c'est-à-dire marqué par l'incapacité de l'État à assurer ses prérogatives de base. La corruption d'une partie des élites et leur faible intérêt pour la chose publique freinent le développement d'une économie stable, la mise en place de services publics efficaces comme les écoles, les hôpitaux, ou les transports en commun, ainsi que l'assurance de la sécurité pour tous. L'insécurité est d'ailleurs devenue chronique, en particulier suite à l'assassinat du Président Jovenel Moïse en juillet 2021. Depuis, l'emprise des gangs sur une grande partie du territoire métropolitain gangrène tous les secteurs de l'économie, dans la capitale mais aussi dans les provinces.

Dans ce contexte général difficile – voire critique – pour la plus grande partie de la population, la notion de citoyenneté interroge. Comment se sentir appartenir à un État, avec des droits et des devoirs respectés de part et d'autre, quand cet État n'assure pas ses prérogatives, ou que celles-ci sont assurées par les interventions d'organisations de solidarité, dont celles d'organisations non gouvernementales internationales (ONGI), ou encore par les aides de la diaspora ?

¹ Cyclones Gay, Hustav, Hanna, Ike, qui ont traversé l'île lors de la saison cyclonique de 2008.

L'inclusion du citoyen dans la majorité des projets nationaux est peu effective, et ce quel que soit le domaine. Ce sont parfois les entreprises privées qui réussissent à mettre en œuvre des projets plus en adéquation avec les désirs et besoins des citoyens, et qui réussissent à y engager les moyens et compétences nécessaires. Ainsi, la grande firme de télécommunication Digicel, via sa Fondation, a construit des écoles utilisant une conception parasismique : aucune d'entre elles n'a été affectée lors du séisme pourtant destructeur du 14 août 2021 (Duval, 2021). Sur le plan institutionnel, l'écart entre les Haïtiens et leurs gouvernants ne cesse d'augmenter, comme le montrent les très faibles taux de participation aux élections nationales de 2011 et de 2017 ou aux municipales de 2015. L'absence de parlement depuis janvier 2020 et d'élections pour le remplacer² contribue à maintenir les citoyens dans un rôle passif face à la vie de la cité. À l'échelle communale, les CASECS³ et des associations de quartier assurent un lien minimal entre citoyens et gouvernance locale. Cependant, les maires des principales villes du pays ne sont plus élus par leurs concitoyens depuis 2020 – dès 2012 dans certaines communes⁴ – mais directement nommés par l'exécutif. Il n'est donc pas étonnant que les habitants soient souvent oubliés dans les programmes de prévention des risques ou de surveillance sismologique, qui sont généralement mis en œuvre sans qu'ils ne soient consultés ou pris en compte (Corbet et al, 2023). Dans un pays où les mondes politique et technique communiquent peu ou pas avec les habitants – pourtant premiers concernés par leurs projets et savoirs – la science participative peut-elle constituer un moyen, même d'ampleur très modeste, de leur permettre d'exprimer une citoyenneté ?

2/ Un projet de sciences-citoyenne avec des « sismo-citoyens »

C'est entre autres pour résoudre ce problème que des scientifiques haïtiens et français ont mis en place, à partir de 2019, deux programmes successifs de science citoyenne (Calais et al., 2020). S2RHAI et son successeur OSMOSE⁵ utilisent comme support des petits sismomètres bon marché (les RaspberryShake, dits RS) qui, depuis 2019, font des relevés en

² Parlement qui, dans sa législature 2016-2020, avait voté seulement 49 textes de loi dont 30 directement issus de l'exécutif (Céliné, 2020).

³ La section communale, la plus petite division administrative.

⁴ <https://www.haitilibre.com/article-5035-haiti-politique-pluie-de-nominations.html>.

⁵ Les auteurs remercient ici tous les membres des projets S2RHAI et OSMOSE, tous les hébergeurs des RS, et les personnes qui ont participé à ces entretiens. Ce travail a été financé par les projets de recherche S2RHAI (Mission à l'Interdisciplinarité du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS/MITI) et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), France), OSMOSE (Agence Nationale pour la Recherche, France), et PREST (FEDER Communauté Européenne, programme Interreg Caraïbes). Ce manuscrit est une contribution au Laboratoire Mixte International CARIBACT entre l'Université d'État d'Haïti, Haïti, et l'Université Côte d'Azur, France, financé par l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement). Eric Calais reconnaît le soutien de l'Institut Universitaire de France.

temps réel des mouvements du sol. Ils sont installés chez des citoyens volontaires, des hébergeurs situés à travers le pays. De petite taille, les RS sont d'installation simple et demandent peu d'entretien, mais nécessitent toutefois l'électricité et une connexion Internet, ce qui crée un biais dans la sélection des hébergeurs, qui ne sont pas représentatifs de la structure sociale haïtienne dans son ensemble. Ces hébergeurs font partie d'un groupe WhatsApp partagé avec les scientifiques sur lequel ils peuvent échanger, poser leurs questions ou transférer des informations. Le portail internet Ayiti-Séismes (<https://ayiti.unice.fr/ayiti-seismes/#/>), ouvert à tous, présente sous forme cartographique et en temps réel les tremblements de terre détectés grâce aux instruments RS des hébergeurs. Ces derniers peuvent, s'ils le souhaitent, y retrouver « leurs données » et observer les contributions de « leur station ». Enfin, les séismes ressentis peuvent être déclarés par tous – pas seulement les hébergeurs – en utilisant l'application intuitive « LastQuake » développée par le Centre Sismologique Euro-Méditerranéen et traduite en créole (Bossu et al. 2018).

Les chercheurs haïtiens et français du projet, issus de disciplines variées en géosciences comme en sciences humaines et sociales (SHS), étudient les résultats des sismomètres ainsi que les interactions entre les hébergeurs, les interprétations données aux séismes ou les modes de prévention du risque. S'il existe actuellement 27 sismomètres citoyens de ce type fonctionnels en Haïti (Figure 2), l'objectif est d'augmenter leur nombre à 50 dans les deux années à venir. Ce système citoyen à faible coût, complété par les sismomètres « professionnels » de la région, a déjà fait ses preuves au plan purement sismologique, notamment pour le suivi des répliques du séisme de magnitude 7,2 du 14 août 2021 (Calais et al., 2022). Au-delà de ces aspects techniques, cette expérience vise aussi à engager les « sismo-citoyens » (les hébergeurs et ceux qui participent au groupe Whats App) dans une démarche scientifique, à comprendre leurs motivations, à déterminer les facteurs qui peuvent maintenir leur adhésion au projet, et à concevoir avec eux des contenus et outils d'information sur le risque sismique qui soient pertinents pour eux. L'imbrication est donc très forte entre les volets sismologiques et sociologiques, qui se nourrissent l'un de l'autre, les hébergeurs représentant le troisième volet crucial du triptyque. Ce projet cherche donc à placer le citoyen au cœur d'une démarche scientifique, en les mettant en contact avec les chercheurs sismologues et sociologues par le biais d'entrevues, d'enquêtes et des réseaux sociaux.

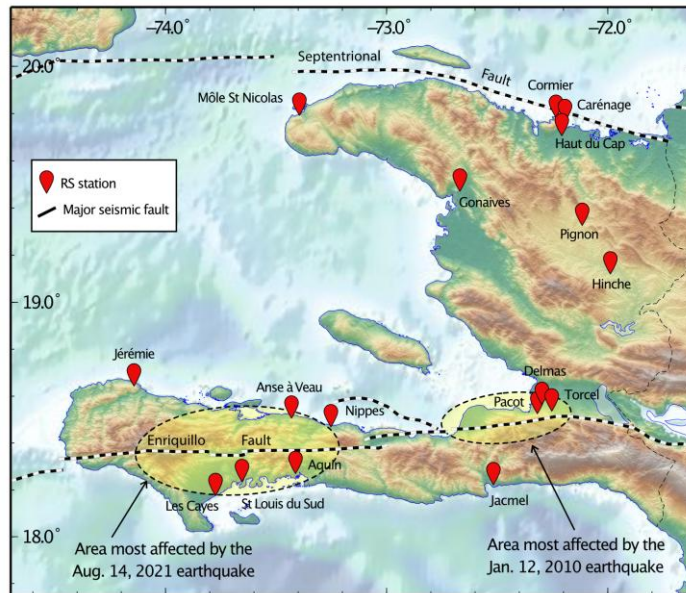


Figure 2: Carte de localisation des stations Raspberry Shake en Haïti au moment des entretiens (en jaune) et installées par la suite (en rouge), au 24 octobre 2021. Les régions touchées par les séismes de 2010 et 2021 sont indiquées approximativement par des ellipses jaunes. Copyright: The authors.

3/ Méthodologie

En 2021, 10 entretiens ont été menés avec les hébergeurs de RS, lors desquels les thèmes de l’engagement et de la citoyenneté sont apparus, notamment quand l’équipe scientifique cherchait à comprendre d’où venait la motivation des hébergeurs de RS à participer activement au projet (Corbet et al, 2023). Cette motivation n’était pas pécuniaire car nous avons fait le choix de ne pas les rétribuer. La demande de rémunération d’ailleurs été très peu exprimée : dès le premier contact, il est indiqué aux hébergeurs que leur participation est bénévole de manière à éviter l’interférence d’intérêts financiers, même mineurs. De plus, le fait que ce sont les scientifiques qui installent les RS chez les hébergeurs, expliquent leur fonctionnement, et maintiennent un contact avec eux (notamment via le groupe WhatsApp), permet une relation d’échange et de confiance qui autorise de dépasser un cadre qui pourrait n’être qu’utilitariste. Cette implication bénévole, dans un pays où la rémunération est souvent utilisée comme un moyen – voire un prétexte – d’agir avec les populations, notamment de la part des ONGI (Carruth, Freeman, 2021), est une originalité du projet qui fonctionne très bien. Idéalement, il s’agit d’éviter la logique d’une aide « unidirectionnelle » (Lavigne Delville, 2017) mais de tenter de co-construire un système – ici

d'observation et de communication vers les hébergeurs et le public – qui soit partagé et, à terme, voulu par les citoyens.

L'équipe a alors décidé d'en savoir plus en menant une vingtaine de nouveaux entretiens par téléphone via l'application Whats App en septembre 2022, dans la langue des personnes interrogées (français, créole ou anglais suivant leur choix), autour de plusieurs questions sur la citoyenneté : Qu'est-ce qu'être un citoyen, en général ? Qu'est-ce qu'être un citoyen en Haïti ? Quels sont les droits et devoirs du citoyen et sont-ils respectés dans le pays ? Est-ce que participer à un projet de science citoyenne est un acte de citoyenneté et pourquoi ? Est-ce que la science peut bénéficier de l'implication des citoyens ?

Le but de ces questions était d'interroger tant les haïtiens et haïtiennes hébergeurs de RS que des personnes identifiées par l'équipe comme représentatives de la société dans deux classes d'âge spécifiquement visées : les plus de 50 ans et ceux nés dans les années 2000. Le choix de ces deux groupes générationnels s'explique par l'expérience de l'État qu'ils ont pu avoir : le premier groupe a vécu les dictatures puis la fin du duvaliérisme, quand le second a été marqué par le séisme de 2010 et par le chaos institutionnel actuel. En effet, avant l'exil du dictateur Jean-Claude Duvalier en février 1986, contrôle et violence étaient omniprésents et les haïtiens étaient tout au plus des « sujets » (Sauveur, 2018). A sa chute, l'espoir de la population fut grand pour que le « citoyen » émerge de ces années de répression et devienne un élément à part entière d'une nouvelle démocratie, donc d'une gouvernance qui l'implique (Hurbon, 1987). Mais l'histoire récente montre que les droits et devoirs des citoyens ne sont toujours pas assurés, et que le dialogue avec un État de plus en plus faible est devenu impossible. Partager notre échantillon entre ceux qui ont connu la dictature et sa chute, et ceux qui ont toujours vécu dans la difficile mise en place démocratique qui suit, permet de constater les différences de perception et de sens donné au terme de citoyen.

Notons que les perturbations politiques et sécuritaires en Haïti lors de notre enquête étaient importantes, de telle sorte que les personnes sondées pouvaient parfois difficilement répondre, par exemple occupées à chercher un accès à de l'eau, de l'électricité, du gasoil, etc. Notre enquête s'est donc beaucoup déployée grâce à des entretiens plus informels, au gré des échanges spontanés, ce qui nous était permis par la méthodologie spécifique mise en œuvre.

C'est donc en s'appuyant sur une connaissance approfondie du pays, notamment grâce aux quatre cosignataires haïtiens et à un auteur qui y réside depuis 2010, sur les

entretiens réalisés lors des diverses enquêtes, et sur une étude bibliographique sur les liens entre citoyen, science et politique, que nous découpons notre réflexion en trois parties principales. La première présente le statut de citoyen selon la Constitution haïtienne, et l'absence de réciprocité effective entre les droits et les devoirs, que ce soit de l'Etat ou des citoyens. Cette rupture du contrat social, illustrée par les propos de Mag, une femme de plus de 50 ans vivant à Port-au-Prince et personnel administratif dans le système éducatif haïtien⁶, a des causes historiques, structurelles et contextuelles. La seconde partie présente les différentes échelles d'expressions de la citoyenneté dans le quotidien du pays, qu'elles soient d'entraide dans le voisinage ou d'expression protestataire dans les manifestations, dont différents porte-voix tentent de faire vivre au jour le jour la présence citoyenne : écrivains, journalistes, diaspora... La troisième partie s'attarde alors sur les évènements à partir de 2016, lors desquels l'État a été supplanté par des formes d'expressions violentes de contestation ou d'accaparement de sphères de pouvoir, notamment par les gangs dont on élaborera une rapide analyse sémantique tant ils légitiment leurs actes violents par des propos liés à la citoyenneté. Nous concluons que les SHS sont indispensables pour mener un projet de science citoyenne ancré dans la réalité du pays, à la fois écoute de ce qui s'y passe et écho de ses remous. C'est aussi un moyen de donner une voix aux citoyens dans un pays où elle a peu la possibilité de le faire – surtout dans la démarche scientifique. Nous observons finalement que la science participative est aussi un moyen de donner une place et un rôle, même mineurs, aux citoyens dans un pays dont le système ne leur en réserve pas vraiment. Le faire au travers d'une démarche scientifique observationnelle, la sismologie, préserve une neutralité certaine dans une situation politique et sécuritaire complexe.

I. Être citoyen en Haïti, une impossibilité historique

1/ La science citoyenne dans un pays où l'apprentissage à la science et à la citoyenneté est lacunaire

Les sciences citoyennes, souvent qualifiées de « sciences participatives », sont définies dans notre approche par « les formes de production de connaissances scientifiques auxquelles des acteurs non-scientifiques-professionnels, qu'il s'agisse d'individus ou de groupes, participent de façon active et délibérée » (Houllier et Merilhou-Goudard, 2016 : 12). Cette participation peut prendre différentes formes, de la consultation pour la mise en œuvre

⁶ Pseudonyme. Entretien mené le 29 septembre 2022 par appel téléphonique à travers l'application Whats App, auquel se rapporte les citations de Mag qui suivent.

de politiques publiques à la collaboration ou à la production de connaissances scientifiques à travers la collection, l'analyse et/ou la diffusion de données (Dias da Silva et al., 2017). Cette démarche présente de nombreux intérêts pour les scientifiques, notamment l'augmentation du champ de collecte de données en termes de distribution spatiale comme en quantité, mais aussi l'exposition de la population à la démarche scientifique, et idéalement la mise en œuvre d'une science plus proche et inspirée des besoins des citoyens (Vohland et al., 2021).

Il existe plusieurs obstacles à l'exercice de la science citoyenne en Haïti. Tout d'abord, la question de l'éducation à la science et à la citoyenneté doit être interrogée. Les sciences sont en effet enseignées du point de vue théorique et, de manière générale, peu abordées dans le système scolaire haïtien. Les cours ont généralement lieu en français, langue peu ou mal comprise par une grande part de la population. Certaines écoles délivrent des cours en créole, mais les ouvrages scolaires sont tous en français. La méthode pédagogique passe par l'apprentissage par cœur, dit *jako repèt*, et non par l'expérimentation et la compréhension des phénomènes. 80% des enseignants en exercice dans les 16 000 écoles du pays (qui accueillent environ 2 millions d'écoliers en temps normal) ne sont pas formés de manière adéquate et « perpétuent un modèle frontal, répétitif et peu inclusif de transmission de la connaissance » (Ambassade de France en Haïti, 2014). Ayant peu de bases, les élèves ont du mal à démêler les différentes croyances en grandissant ; de fait, croyances populaire, religieuse, ou héritées des réseaux sociaux – avec les désinformations associées – s'entremêlent (Samedy, 2016). En dehors des bases de mathématiques et de sciences naturelles, les sciences telles que la physique ou la biologie sont approfondies dans le système secondaire ou supérieur, qui ne concerne qu'une minorité d'étudiants. La démarche scientifique est donc peu utilisée dans l'éducation en Haïti, malgré des tentatives comme le projet de la fondation « La Main à la Pâte » qui fonctionna de 2011 à 2026 pour appuyer les centres de formation des enseignants et les aider à créer et animer des espaces scientifiques dans les écoles primaires⁷, mais que le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle haïtien (MENFP) n'a pas pu pérenniser.

Quant aux programmes d'éducation à la citoyenneté recommandés par le MENFP autour de l'appréhension des droits et devoirs citoyens ou pour la sensibilisation à la collectivité, ils sont peu ou mal abordés lors du parcours scolaire (Charles, 2020). Pourtant, l'éducation pourrait jouer un rôle majeur dans le développement du pays, par exemple par la

⁷ <https://fr.ulule.com/map-haiti>.

formation à des gestes positifs pour l'environnement (Moisset, 2012). Les écoles primaires délivrent des cours d'instruction civique grâce aux manuels de la maison d'édition Henri Deschamps qui se déclinent dans la série « Vivre ensemble »⁸. Ces manuels ont progressivement remplacé « J'aime Haïti » (niveau 5^{ème} et 6^{ème} années fondamentales) qui, depuis 1987, formait les élèves à partir d'articles à apprendre par cœur. En 2014, le MENFP a demandé que des cours d'éducation à la citoyenneté – et non plus d'éducation civique – soient obligatoires dans le programme du secondaire 1 au secondaire 4⁹ (Bruny R., 2021). Malgré ces efforts, les cours sont délivrés à peu d'étudiants, avec un taux net de scolarisation des 15-18 ans de 15% en 2016 (MENFP 2016), et leur qualité dépend d'une formation des enseignants souvent aléatoire. De plus, depuis novembre 2022, la rentrée scolaire d'une grande partie des élèves n'a pas pu avoir lieu à temps en raison de la situation socio-économique, notamment de la crise sécuritaire et du carburant¹⁰. Entre cours aléatoires ou annulés, ce sont plusieurs générations d'élèves qui ont eu une formation partielle, voire très partielle, ces dernières années.

Par ailleurs, même si quelques universités offrent des formations de premier cycle de très bon niveau, l'offre de master est très réduite et rares sont les formations qui sont adossées à un laboratoire de recherche opérationnel. Les opportunités de financement de la recherche sont faibles et la reconnaissance même de cette activité au sein de la structure académique nationale n'est pas véritablement acquise ni formalisée. De plus les équipements d'enseignement sont très modestes, les lieux de cours et de recherche ne sont pas sécurisés, les salaires des professeurs sont faibles, et le statut de chercheur n'est pas formellement reconnu. De fait, certains des meilleurs, parfois rentrés en Haïti après une formation doctorale à l'étranger, peuvent privilégier des travaux de consultance ou des postes au sein d'ONGI qui ont des moyens bien supérieurs à ceux de l'État, plutôt que de poursuivre des activités de recherche académique. La communauté scientifique haïtienne a aussi peu l'habitude de l'interdisciplinarité et du partage entre experts et non-experts. Les élites, d'ailleurs, valorisent peu la culture dite populaire incarnée par le créole (devenu langue nationale seulement en 1987) et le vodou : des habitudes sociales qui renverraient à l'ignorance ou à la ruralité (Trouillot, 2001). Reconnaisant la division entre l'élite intellectuelle et les non instruits (qui constituent une part importante de la population haïtienne), nous pourrions supposer que le

⁸ Dont *Moi et mon pays* (2^e année), *Moi, mes droits et mes devoirs* (3^e année), et *Nous, les citoyens de demain* (5^e et 6^e années). La 6^{ème} année est l'équivalent du *CM2* de l'école primaire française et du 5^{ème} grade à l'*elementary school* des USA.

⁹ Équivalence du lycée en France, *high school* aux USA.

¹⁰ Les écoles privées réussissent à fonctionner grâce à des cours en visioconférence.

premier groupe n'accorde pas de valeurs à la participation du second, perpétuant les différences et l'inclinant peu à mettre en œuvre des démarches de sciences participatives. Cette non-inclusion des différentes couches sociales par les « sachants », qui a pour conséquence de les rendre encore plus hermétiques, est une incarnation d'une forme de mépris social (Corten, 2011) – l'une des pires insultes en Haïti est *nèg sòt* (ignorant).

2/ De l'idéal de la Constitution à la rupture du contrat social

Le statut de citoyen en Haïti est défini dans la Constitution nationale. Or, 23 constitutions se sont succédées depuis 1801, dont celle de 1805 écrite sous Jean-Jacques Dessalines, qui libéra le pays des colons français et devint le premier dirigeant du pays indépendant. La dernière a été établie en 1987 et amendée en 2011¹¹. Sans faire une analyse juridique de ce texte, relevons-en quelques éléments majeurs. Dans le chapitre I, l'article 16 spécifie que « La jouissance, l'exercice des droits civils et politiques constituent la qualité du citoyen » : ces droits civils fondamentaux sont développés dans le chapitre II de la Constitution : « L'État a l'impérieuse obligation de garantir le droit à la vie, à la santé, au respect de la personne humaine, à tous les citoyens sans distinction, conformément à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme » (article 19) ; « L'État reconnaît le droit de tout citoyen à un logement décent, à l'éducation, à l'alimentation et à la sécurité sociale » (article 22) et « L'État est astreint à l'obligation d'assurer à tous les citoyens dans toutes les collectivités territoriales les moyens appropriés pour garantir la protection, le maintien et le rétablissement de leur santé par la création d'hôpitaux, de centres de santé et de dispensaires » (article 23). Le chapitre III développe les devoirs civiques du citoyen, qui sont « l'ensemble des obligations du citoyen dans l'ordre moral, politique, social et économique vis-à-vis de l'État et de la Patrie » (article 52.1) : il s'agit de respecter la Constitution et les lois bien sûr, de voter aux élections et de défendre son pays si nécessaire, mais aussi de « s'instruire et se perfectionner » ou de « respecter et protéger l'environnement ». Ces critères, qui définissent les droits et devoirs du citoyen en Haïti, ont peu été respectés dans l'histoire du pays.

Le « citoyen » vu par Mag :

Pour Mag, un citoyen « *est un individu d'un pays, d'un État donné. [Il] fait partie d'un État [...] et [il] respecte ces devoirs de citoyens aussi. Ce n'est pas uniquement le fait*

¹¹ Les textes des différentes Constitutions sont disponibles sur le site de la Digithèque de matériaux juridiques et politiques : <https://mjp.univ-perp.fr/constit/ht.htm>.

d'être né sur un territoire qui fait [...] un citoyen. Il faut le sentiment d'appartenance aussi, le respect des règles, des lois, de [la] communauté, [du] pays... ». Cette définition dépasse la dimension légale et juridique de la citoyenneté et intègre des dimensions sociales et émotionnelles, tout en insistant sur une citoyenneté active et responsable. Mag décrit la citoyenneté comme « *tout un package* », mettant en avant l'idée qu'être citoyen n'est pas un simple statut légal, mais qu'il intègre des aspects sociaux, moraux et émotionnels. Sa définition et celle de la Constitution haïtienne s'accordent sur l'aspect d'équilibre entre droits et devoirs, mais elles diffèrent dans leur approche. La Constitution adopte une vision formelle et collective, insistant sur des droits fondamentaux qui sont à priori garantis par l'État (sécurité, santé, éducation) et des devoirs envers la nation (respect des lois, vote pour la représentativité). Mag, en revanche, met l'accent sur l'expérience individuelle et le sentiment d'appartenance, qu'elle considère essentiel pour être pleinement citoyen.

La définition du citoyen dans la Constitution haïtienne repose aussi sur un équilibre entre droits et devoirs, qui peut être assimilé à un contrat social entre l'État et ses citoyens. Ce contrat implique que l'État doit garantir les droits fondamentaux de ses citoyens, tandis que ceux-ci doivent respecter leurs obligations civiques. Le témoignage de Mag met en lumière une rupture dans cet équilibre. Elle explique avoir arrêté de payer la vignette de son véhicule en raison de l'absence de services en échange, affirmant que « *même quand [elle] paie les taxes [elle n'a] pas de services en retour* ». Elle ajoute que « *... rien n'est respecté : [même pas] les droits des citoyens* » et mentionne les taxes prélevées directement sur son salaire, comme celles destinées à l'entretien des routes, tout en soulignant que ces infrastructures restent inexistantes ou en mauvais état. En ne fournissant pas les services attendus, l'État affaiblit la relation de réciprocité nécessaire pour pratiquer la citoyenneté telle qu'énoncée dans la Constitution.

Mag continue toutefois de respecter ses obligations fiscales et de « *payer ce qu'il faut* » – bien qu'elle le fasse en « *ronchonnant* » et sans percevoir de retours sous formes de services publics effectifs. Elle exprime la perte de confiance dans le système, car payer ses impôts ne constitue plus un acte de devoir ou de participation politique, mais devient une obligation vide de sens concret. Elle témoigne d'un sentiment de non-réciprocité avec l'État : elle respecte ses obligations et devoirs civiques, mais n'a pas l'impression d'être un acteur impliqué dans les processus (ou décisions) qui affectent son quotidien. Son récit illustre la perte de confiance envers l'État, perçu comme incapable de remplir ses responsabilités

fondamentales. Il reflète aussi la fragmentation entre les citoyens et l'État, notamment car l'engagement dans le processus politique, comme le paiement des impôts, contribue à faire des citoyens des acteurs essentiels de la souveraineté politique – ce pouvoir par lequel les citoyens participent et influencent les décisions pour leur société dans le cadre des systèmes démocratiques (Manin, 1995).

Cette rupture du contrat social en Haïti peut être attribuée à des facteurs historiques, structurels et contextuels.

Lors des dictatures duvaliéristes, la violence venant de l'État était forte. Pour Hurbon (1987), « si l'État n'est connu par les citoyens que sous le visage de la violence pure, c'est parce qu'il tient les citoyens pour des hommes non sujets de droit et donc pour des esclaves au sens strict » (p. 23). En effet, « L'État et le gouvernement qui font donner la force armée face à des citoyens qui réclament la sécurité, la liberté et des services se comportent comme des maîtres qui ont droit de vie et de mort sur des esclaves » car « l'esclavagisme, qui a duré trois siècles, a laissé intacts, après la disparition du maître, ses réseaux symboliques et imaginaires au cœur de la société haïtienne et de l'État » (p. 24). Après la chute de Duvalier en 1986, un élan d'espoir général pour une société plus juste fut exprimé, ainsi « [qu']une volonté de reconstruire le lien social sur les bases d'un système démocratique » (Hurbon, 1998 : 218). Mais l'auteur nous explique, dans ce texte prémonitoire, que « la fin de la dictature n'est pas l'instauration automatique de l'état démocratique de droit, mais l'ouverture d'un *no man's land* de l'État » (Ibid : 219) et l'enthousiasme fut suivi d'un désenchantement : « la formidable énergie qui s'était manifestée dans la lutte contre la dictature n'a jamais pu être réemployée, comme si désormais chacun se repliait sur lui-même, sur ses propres intérêts, à la recherche de sa propre survie et de celle de sa famille, tout horizon collectif, toute vision d'un bien commun ayant littéralement disparu. Ce qui ici apparaît pour le symptôme sinon la réalité elle-même du désenchantement renvoie à la crise du lien social » (Ibid : 222).

Depuis, malgré plusieurs gouvernements, tout se passe comme s'il y avait un dialogue de sourds entre deux mondes, celui des élites politiques (et souvent économiques), très minoritaires mais qui dirigent le pays, et celui de la population, abandonnée à son sort en dehors des promesses électorales (Casimir, 2009). Les premiers sont censés représenter les seconds, mais s'occupent surtout de conforter leur position ; quand les seconds, plongés dans des difficultés quotidiennes, ne revendiquent leurs droits et ne rappellent leur existence que

lors de virulentes manifestations. Comme le monde politique ne prend pas en compte le bien-être des populations ou relègue ce dernier en arrière-plan (Lundhal 1983, Trouillot 2003), chacun tente d'assurer sa survie. Pour les uns, il s'agit de garder le pouvoir et surtout la position économique qui leur permet de bien vivre dans le pays, pour les autres de « *Naje pou nou soti* » (nager pour s'en sortir)¹² : « Dans cette dialectique de classe, les motivations sont sociales avec un souci de survie individuelle » (Théodat, 2020 : 7).

3/ Une société fragmentée

Ce fonctionnement est hérité de l'histoire d'Haïti : tout en se révoltant collectivement contre les maîtres lors de la révolution haïtienne, les structures de domination ont été reproduites par les nouvelles élites (Casimir, 2009 ; Gainot, Régent, 2019). La société a continué de se développer sur des systèmes de hiérarchies très perméables liées aux couleurs de peau (Labelle, 1978 ; Hoffmann, 1990 ; Rogers, 2003 ; Fisher, 2004¹³), aux plus marginalisés (les paysans et, par extension, les pauvres des bidonvilles : ceux qui représentent le « pays en dehors » ; Barthélémy, 1989), mais aussi à ceux qui « ont » en détenant le savoir (exprimé par l'usage du français et l'éducation) (Théodat, 2004), le pouvoir économique (souvent hérité et facilité par la mainmise politique (Etienne, 2007)), ou des rapports de domination genrés (Trouillot Ménard, 2013 ; Laëthier, 2016 ; Joseph 2017). La société demeure donc très hiérarchisée, surtout dans un contexte de prévarication généralisée : les stratégies de survie ou d'évolution y sont assez individualistes – c'est le « chacun pour soi » – tout en étant, comme on va le voir, soutenues par des réseaux d'entraide (familiaux et ruraux notamment), et désireuses de créer une sphère de partage commune (Petit-Frère, 2009). Cette coupure entre l'État et les citoyens a été qualifiée de « state against nation » (Trouillot 1990), une situation dans laquelle les *moun sa yo* (ces gens-là), les déshérités assimilables au « pays en dehors », sont exclus.

¹² C'est le Président Préval qui aurait prononcé cette expression lors de son premier mandat (1996-2001) : elle est aujourd'hui jugée méprisante auprès des gens qui doivent se débrouiller par eux-mêmes, sans compter sur l'État (Concannon Jr., IJDH, 2006).

¹³ Selon Fisher, et dans la continuité de Anne Gulick (2006), les auteurs de la Constitution haïtienne de 1805 ont : « [they] make 'black' a mere implication of being Haitian and thus a political rather than a biological category », p. 233 (« ils font du terme « noir » une simple implication du fait d'être haïtien et donc une catégorie politique plutôt que biologique », traduction des auteurs). En effet, la Constitution de 1805 établit comme base que « Les haïtiens ne seront désormais connus que sous la nomination générique de noirs ». Cet idéal initial n'a pas réussi à enrayer les nombreuses identifications par couleurs observables dans la société, qui alimentent de nombreux préjugés, rapports de pouvoirs et tensions, tels que les autres auteurs cités le démontrent. Voir aussi les notes de Julia Gaffield, 2015.

Ces hiérarchies internes à la société et cette rupture entre l'État et la population aboutissent à un pays fractionné, dans lequel les droits et devoirs de l'immense majorité de la population ne sont pas respectés – ce qu'illustre le discours de Mag. Le contexte général haïtien, du moins depuis 2010 et le séisme qui a perturbé l'économie entière du pays (perte équivalente à 100% du produit intérieur brut cette année-là : PDNA, 2010), a provoqué plusieurs bouleversements qui ne permettent pas aux haïtiens de pouvoir mener une vie stable et épanouie. Les conditions politiques, économiques et sécuritaires sont trop faibles pour que les citoyens puissent jouir de leurs droits et on leur demande peu d'assumer leurs devoirs. Par exemple, lors de la dernière élection présidentielle de 2016, Jovenel Moïse a été élu avec 55,67% des voix mais le taux d'abstention était d'au moins 80%. Le vote fut loin d'avoir eu lieu dans les conditions optimales, avec par exemple des votes *zombis*, c'est-à-dire de personnes non identifiées. De plus, beaucoup d'haïtiens ne disposent pas de carte d'identité, lesquelles servent aussi de carte électorale : comme il faut souvent payer pour obtenir cette carte (PNUD, 2004), nombre d'entre eux ont été exclus de l'élection. Aujourd'hui, outre les écoles publiques fermées ou de piètre qualité, les hôpitaux sont vides de matériels comme de médecins ; la police est souvent absente ou engagée auprès des gangs alors même que ces derniers ont pris un pouvoir ascendant (comme on le verra partie III) ; les élections sont souvent très contestées et les perspectives sur l'avenir du pays en 2024 sont incertaines. Ce bref constat, unanimement partagé par les observateurs comme par les citoyens et que la lecture des journaux nationaux quotidiens ne fait que conforter, démontre que la Constitution haïtienne est un absolu qui n'est pas, et ne peut pas pour l'heure, être effectif dans le pays. Il n'y a alors pas de « communauté de citoyens » (Schnapper, 1994) car le citoyen n'a pas sa part de souveraineté politique.

Un Office de la Protection du Citoyen (OPC) a pourtant été créé par la Constitution de 1987 et inauguré en 1995 : c'est une institution gouvernementale indépendante censée assurer la promotion des droits humains dans le pays, protéger tout individu contre les abus de l'administration publique, contrôler les prisons, etc. Elle organise des sessions d'information sur les droits des citoyens, mais est plus devenue un organisme de constat (condamnation des actes des gangs, par exemple) qu'un organe qui a les moyens d'une action nationale dépassant le cadre de l'information et de la recommandation.

En outre, l'État s'est à ce point atomisé que la violence s'est diffusée dans l'ensemble de la société. Les structures de domination existent toujours, mais chacun tente de tirer son

épinglé du jeu, dès lors qu'il réussit à se procurer une arme. La violence n'est plus seulement celle de l'État, de la police, ou la violence symbolique des élites. Elle est celle du voisin, de l'inconnu que l'on croise, du bout de la rue, de la balle perdue. « Aucune nouvelle fondation à la société n'apparaît, aucun nouveau modèle de société n'est trouvé. Chacun est conduit à se replier sur des valeurs individualistes, dans une sorte de deuil de tout avenir collectif » (Hurbon, 1998 : 223). Cette rupture entre les droits et les devoirs des citoyens est classique dans les pays en guerre et dans les pays dits « faillis » (Cowen, Gilbert, 2018 ; Saint-Bonnet, 2022).

II. Les différentes échelles de la citoyenneté au quotidien

1/ L'expression de formes de citoyenneté

Une forme très visible d'expression et de revendication de la citoyenneté est celle des manifestations qui animent couramment la vie locale. Incarnant une forme de conscience citoyenne assumée et revendicative, cette culture de la manifestation est importante dans le pays : il ne s'agit pas uniquement d'une protestation mais aussi de se montrer en tant que *pèp la* (le peuple), d'autant plus quand il se sent oublié par l'État. Les manifestations sont parfois très organisées, par des partis politiques par exemple, et parfois plus spontanées. Elles peuvent devenir violentes. Elles réunissent toutefois souvent beaucoup de monde : les gens revendiquent la réouverture des classes d'école, des aides pour contrer l'inflation, un changement du gouvernement et la paix, comme en septembre 2022.

De manière générale, l'importance des manifestations en Haïti – parfois attisée par les réseaux sociaux – est une incarnation de la résistance des personnes qui veulent apparaître aux yeux du pouvoir en revendiquant leurs droits de citoyens : elles « maintien[nen]t les consciences en éveil » (Théodat, 2020 : en ligne). Les slogans tels que *Nou Tout Fè Youn* (Nous ne faisons qu'un) et la participation de toutes les parts de la population – y compris les plus pauvres – expriment aussi la fierté et l'unité qui rappellent la résistance aux interventions de solidarité décrite par Corten et Molina (2015 : 77) : « on est pauvre, mais on n'accepte pas d'être interpellé comme pauvre ».

Fin 2018, dans un contexte d'un « printemps haïtien » qui s'est depuis démenti (Thomas, 2019), le pays a assisté à une révolte des Petrochallengers (jeunes diplômés ou professionnels notamment) qui demandaient des comptes et ont organisé d'immenses

manifestations suite à un scandale majeur de corruption dit PétroCaribe. Ces protestations ont été très mobilisatrices auprès de l'ensemble de la société, notamment car elles étaient initiées et entretenues à partir de structures sociales locales : l'expression de la citoyenneté – ou, du moins, cet engagement collectif d'expression populaire – n'est pas structurée par l'État mais par la culture et la société (Chelsey Kivland, 2017). Réprimer une manifestation, parfois avec l'usage de milices, est alors un enjeu pour le pouvoir qui peut se sentir contesté et souhaite assouvir la population.

Sur le Champ de Mars¹⁴, la place centrale et populaire de Port-au-Prince située devant le Palais National (qui s'est écroulé en 2010 et n'est toujours pas reconstruit), des « inivèsite popilè » (Universités populaires, ou Universités à l'air libre) ont souvent lieu. Il s'agit de débats en créole ouverts à tous, aux sujets libres, qui « commentent à l'envie la situation politique et économique du pays » (Mézié, 2019 : en ligne). Le public et les thèmes y sont hétérogènes, et les discussions plus ou moins houleuses en fonction des réactions de la foule et du contexte politique. Les figures tutélaires du pays, notamment Dessalines, y sont souvent mobilisées : « Pour les participants des débats et des dernières manifestations, ce qui a été commencé par Dessalines doit être terminé, la geste révolutionnaire doit être renouvelée pour achever la libération commencée quelque deux cents ans plus tôt » (Mézié, 2019 : en ligne).

Au-delà des temps de contestations ou d'expression publique, la citoyenneté s'exprime sous des formes moins collectives – et, par-là, moins nationales – mais néanmoins essentielles. Au quotidien, les familles haïtiennes fonctionnent sur des réseaux de confiance basés sur leur famille, leur voisinage et la religion (Corbet 2012). Les habitants ont l'habitude d'adopter des systèmes d'entraide, comme celui des *konbits*. Il s'agit de travaux collectifs non rémunérés au sein de groupes familiaux ou de voisinage, initialement dans les champs mais aussi, de nos jours, dans les villes. Les personnes sont mobilisées collectivement pour un dessein commun mais peuvent aussi aider plus ponctuellement des individus, sachant que chacun pourra bénéficier de l'aide à un autre moment (Dubuisson 2020). Même la configuration spatiale des habitats autour des *lakous*, une cour partagée de descendants d'une même lignée, rappelle que la collectivité est une base du quotidien des familles. Bien que plus atomisés en milieu urbain, on retrouve ces caractères socioculturels dans les villes, et en particulier dans les bidonvilles où les gens ont besoin de ces réseaux pour survivre (Corbet

¹⁴ Le Champ de Mars, depuis 2021, est moins animé en raison de l'insécurité : plusieurs personnes y ont trouvé la mort. Le site demeure toutefois un lieu de rassemblement systématique lors des manifestations de Port-au-Prince.

2016, Prince 2021). Par exemple, à travers les quartiers, s'engagent les « baz », des réseaux constitués essentiellement de jeunes hommes qui habitent le même territoire et partagent les mêmes opinions. Les *baz* peuvent mettre en place des associations sportives, mais aussi des systèmes de protection du territoire. Ces *baz* s'impliquent beaucoup dans les manifestations, en mobilisant, mais aussi en créant les affiches, animant les chants, etc¹⁵.

Les formes plus individuelles de citoyenneté se manifestent souvent dans un contexte de désillusion envers l'État, où les citoyens s'efforcent de maintenir un certain engagement malgré l'absence de retours concrets. Par exemple, ils critiquent ouvertement l'absence de services publics et la mauvaise gestion des fonds publics, mais continuent de remplir certaines de leurs obligations, notamment fiscales. Mag (voir supra) témoigne d'un attachement à son rôle de citoyenne responsable. Elle prend des initiatives pour contribuer à son environnement immédiat : « j'essaie de garder mon quartier, ma cour boisés... de ne pas utiliser le charbon de bois... ». Ces actions entreprises à titre individuel, sans soutien institutionnel, traduisent une forme de citoyenneté active où les individus tentent, à échelle, de pallier les défaillances de l'État en s'engageant dans des efforts en faveur du bien commun.

2/ Les porte-voix de la citoyenneté

Ce thème de la citoyenneté au jour le jour, qui s'organise dans des réseaux de solidarité à une échelle plus petite que celle de l'État (lequel l'encombre souvent), est très abordé par les écrivains haïtiens. Le citoyen qui se lève chaque jour pour nourrir sa famille et participer à des activités collectives est le moteur de nombre récits haïtiens, depuis celui du célèbre *Gouverneur de la rosée* de Jacques Roumain (1944), qui décrit le fonctionnement des *konbits*, jusqu'à l'essai plus récent de Lyonel Trouillot *Haïti, (re)penser la citoyenneté* (2001). L'auteur analyse les mécanismes d'exploitation et d'exclusion entretenus par l'*elit* (l'élite), qui atomisent les individus et les poussent à s'identifier à un groupe plutôt qu'à un ensemble : mulâtre, noir, paysan, originaire de telle région... La personne est alors plus membre de ce groupe que d'une communauté nationale, qu'elle ne perçoit pas. Si chacun peut, éventuellement, naviguer d'un groupe à l'autre au cours des parcours biographiques, les structures sont permanentes, ce qui interdit toute « sphère commune de citoyenneté » (Trouillot, 2001) mais entretient les exclusions et un corps social démembré.

¹⁵ Certaines *baz* se sont transformées en gangs, mais ce n'est pas le cas de toutes, car elles sont organisées avec et par les populations. Bien qu'il existe une perméabilité entre les deux, ces *baz* sont à distinguer des groupes de vigilance, qui s'occupent aussi de la protection des quartiers, mais en accord avec la police, et non en autonomie (Edouard R. et al, 2017).

La société civile haïtienne, qui a été très valorisée après 1986 en tentant de devenir le socle de la démocratisation (Pierre, 2022), pourrait servir de support à un socle citoyen. Elle se mobilise beaucoup dans des activités qui promeuvent le bien commun, parfois soutenues par des fonds internationaux (notamment par les organes onusiens ou des ONGI). Force est de constater que ses actions sont ponctuelles car le déséquilibre général du pays empêche la plupart des projets d'être menés à bien dans la durée, avec des personnes compétentes et des financements durables. En effet, peu structurée, la société civile est fractionnée en plusieurs acteurs qui agissent à travers le territoire, souvent sans coordination, et qui ne sont pas ou peu pris en compte lors des projets gouvernementaux (Poirier, 2011 ; Corten, 1998). Leurs actions peuvent être efficaces mais sont peu soutenues par l'État : elles sont donc difficilement stables et leur pérennité n'est pas assurée. Un Programme de renforcement de la société civile a d'ailleurs été lancé par l'Agence américaine pour le développement international (USAID) en octobre 2022, ayant pour but d'accroître leur mise en réseau, leur efficacité, mais aussi leur force de proposition envers les acteurs du développement et le gouvernement. Il n'a jamais été mis en action tant la dégradation de l'État a été forte les mois suivants sa création¹⁶.

On peut en outre reprocher à de nombreux acteurs du secteur privé ou aux ONGI de se substituer à l'État, dont elles deviennent parfois un des bras agissants (Saint-Paul, 2012 ; Mathieu et Joseph, 212 ; Fort et Scheftel, 2009). La sous-traitance plus ou moins volontaire des actions de l'État par les ONGI est un cercle vicieux. Le premier a l'habitude de se désengager de ses prérogatives en n'assurant pas leurs droits aux citoyens¹⁷ et de laisser aux agents extérieurs le champs-libre quant à la gestion de maintes parts de la société. Les secondes n'aident pas le premier à se renforcer en utilisant ses propres personnels, en utilisant beaucoup de moyens, ou en agissant sur des temporalités courtes peu enclines à s'insérer dans une logique étatique structurante et pérenne (Holly, 2011 ; Corbet, Duquesne, Plaisir, 2014).

Les journaux haïtiens, enfin, sont très vocaux sur le délitement de l'État. Ils dénoncent l'abandon des citoyens et réclament quotidiennement qu'ils soient intégrés au bien commun qu'est censé défendre les responsables politiques : le quotidien historique Le Nouvelliste, très

¹⁶ <https://www.usaid.gov/haiti/fact-sheets/usaidhaiti-cssp-fact-sheet>

¹⁷ « La tradition politique haïtienne donnant forme au vivre ensemble est plutôt axée sur le retrait de l'État et de ses élites de tout ce qui concerne le collectif, donc des besoins collectifs. L'État refuse ainsi de se porter garant du bien-être social. Le pouvoir ne vise ni le bien commun ni l'intérêt général, d'où la gouvernementalité par l'irresponsabilité qui atteste que la connaissance de la population n'est pas une priorité pour les pouvoirs publics » (Lamour, 2019, p. 12-13).

diffusé, est un exemple de cet engagement des journalistes et observateurs auprès de la population (Duval 2020). A l'image des soulèvements populaires lors des manifestations, l'implication des artistes et l'engagement des journalistes sont des revendications fortes d'un sentiment d'appartenance et d'une communauté qui partage les mêmes valeurs et veut exister aux yeux des politiques. Comme ils vont au-delà de ce que peuvent faire les familles, trop atomisées et accablées de difficultés, ces porte-voix sont les avocats de la citoyenneté. Ils se réunissent autour de symboles tels que le drapeau, omniprésent et porté en écharpe ou sur des vêtements : une bannière identitaire forte (Wexler Buzaglo, 2015) dont la devise « L'union fait la force » est censée réunir tous les particularismes dans la communauté nationale¹⁸. Les figures de Dessalines et du Marron Inconnu, qui réunissent des mémoires plurielles autour de notions sociales historiquement ancrées (Béchacq, 2006) sont aussi beaucoup mobilisées. Ces symboles, toutefois, font sens aujourd'hui mais renvoient plus à un regard vers le passé que vers ce qui doit encore se créer : un vivre ensemble partagé autour d'un bien commun.

Quant à la diaspora haïtienne, elle s'implique également dans le débat public et fait exister son pays originel avec beaucoup d'engagement. La part d'Haïtiens qui résident à l'étranger est évaluée à plus d'un dixième de la population sur place (OIM, 2016). Ils y envoient beaucoup de fonds : les flux d'argent de la diaspora représentent 30% du PIB d'Haïti, un record mondial¹⁹, et sont depuis longtemps essentiels à la survie de nombreuses familles (Cadet, 2022). Leurs retombées économiques pour les ménages haïtiens pauvres dépasseraient celles de toutes les autres politiques nationales et internationales mises en œuvre pour lutter contre la pauvreté (Clemens et Postel, 2017)²⁰, à tel point que l'État a souvent tendance à compter sur elle en permanence, en tenant pour acquis cette manne qui soutient le pays depuis l'extérieur (Audebert 2012). La diaspora haïtienne démontre en permanence son attachement au pays d'origine via la valorisation de la culture culinaire et musicale, l'usage du créole, ou l'iconographie (Audebert 2011)), et elle continue de s'impliquer dans les débats via, notamment, des médias spécifiques, pour la plupart en ligne (Audebert, 2012)). Couramment considérée comme le « 11^{ème} département », la diaspora est perçue par Laguerre (1998) comme l'incarnation de citoyens dispersés au-delà du pays : ce sont les « citoyens diasporiques ». Toutefois, dans le pays, ceux qui ont quitté le pays ont

¹⁸ Le 18 mai est le jour de la Fête du drapeau, lequel fut créé en 1803. C'est un jour férié qui fête le drapeau et toute l'histoire de sa création, donc de l'indépendance.

¹⁹ Voir le site du rapport sur le développement humain de l'UNDP (Programme des Nations unies pour le développement) : <http://hdr.undp.org/en/countries/profiles>.

²⁰ Consulter également les chiffres de la banque mondiale : <https://data.worldbank.org/indicator/BX.TRF.PWKR.DT.GD.ZS?locations=HT>.

« déserté » et ne sont pas forcément plein de leur « haïtianité » : ils sont exclus, de fait, de l'engagement citoyen tel que ressenti sur place, comme lors des universités populaires en plein air (Mézié 2019 : en ligne). Il est vrai que 84% des Haïtiens qui atteignent un diplôme d'études supérieures dans leur pays le quittent ensuite et ne reviennent jamais (Noël, 2019). Il est de fait bien difficile de construire un socle de talents scientifiques, politiques, économiques ou autre sur une telle base, bien que plusieurs exemples individuels positifs existent.

La construction communautaire dans la vie des Haïtiens rencontre donc peu l'État. Celui-ci s'incarne pourtant par ses manques : école, hôpitaux et infrastructures négligés ; police absente ou parfois dangereuse ; administration corrompue ou incompétente dont les fonctionnaires ne sont pas ou mal payés et qui est noyée dans des chaînes de dysfonctionnement. Les citoyens entretiennent d'autant plus leurs réseaux de base que l'État se désagrège : on en arrive même à un « marronage » de l'État (Péan, 2009), terme faisant initialement référence aux esclaves qui fuyaient les plantations et signifie aujourd'hui esquiver ou fuir, car l'État apporte plus de problèmes que de solutions. Ce comportement est une réponse à l'« État marron », quand c'est cette fois l'État qui s'isole et échappe en permanence à ses tâches et devoirs organiques (Péan, 2005).

Entre les manifestations et les débats de rue, entre les voix divergentes portées par les médias et une jeunesse âpre à saisir des opportunités qui lui sont pour l'heure refusées, les campagnes et les villes haïtiennes ont le cœur battant, et ne s'endorment que lorsque plane la peur : le silence est le signe de la veille, de l'attente (Corbet, 2015). Mais la rumeur qui enfle, les débats multiples, sont bien l'expression de l'existence d'une population désireuse de participer, de s'engager : d'une citoyenneté conquérante, qui demande à exister. A défaut d'être citoyens *de jure*, les haïtiens le sont *de facto*, grâce à un ensemble de pratiques comme des réseaux d'échanges participatifs, des revendications discursives, des expressions militantes, des participations aux manifestations ou associations ; bref, à des actes de citoyenneté (Isin, Nielsen, 2008). La société civile se réunit en associations ou le temps de bruyantes protestations, certaines élites intellectuelles se mobilisent et les journalistes plaident la cause de la population, mais il n'y a personne pour les écouter. Haïti n'est donc pas un pays sans citoyens, mais on peut avancer que c'est un pays où l'État ne leur permet pas d'exister, ou la relation État - citoyens n'existe pas, voire même où l'État disparaît.

III. Quand l'État se désintègre, qui détient la violence légitime ?

1/ Un État en faillite

Alors que le projet de sismo-sociologie se déployait, allant jusqu'à 27 sismomètres en juin 2024 installés à travers tout le territoire et réunissant une communauté de sismo-citoyens, le climat en Haïti continuait de se dégrader.

Revenons rapidement sur les principaux faits : en 2016, Jovenel Moïse remporte le scrutin présidentiel, le dernier organisé en Haïti à ce jour. Environ 20% des électeurs se sont déplacés aux urnes (Caroit, 2016) : cette faible légitimité se transformera en une impopularité grandissante, amenant le président à prendre un virage autoritaire, notamment lorsqu'il est confronté en 2018 - 2019 à plusieurs soulèvements populaires, dont d'importantes manifestations sociales à cause des pénuries de carburant et l'accusation de corruption liée à l'affaire PetroCaribe. Ce mouvement de protestation général se concrétise par le *pays lòk* – ou pays bloqué – animé par l'opposition politique, avec des manifestations, des arrêts du travail, des routes et des écoles fermées, le tout réprimé violemment par l'utilisation de gangs (Lippold 2024). Par exemple, en novembre 2018, des proches du président Jovenel Moïse organisent une opération conjointe entre la police et les gangs, avec le viol de dizaines de femmes et la mort de 71 personnes, dans un bidonville de Port au Prince. Cette opération, qui entre dans l'histoire comme le « massacre de la Saline » (Nations Unies, 2019) vise en fait à la répression des opposants par la terreur. D'autres épisodes sanglants de répression suivirent, alimentant la déconnexion entre le pouvoir et la population et renforçant les groupes armés, d'autant plus que leur impunité était totale ainsi que celle des commanditaires.

C'est le renouveau de la terreur organisée comme instrument du pouvoir, rappelant les exactions des milices mises en place lors des dictatures des Duvalier, les *Tontons macoutes*, ou encore celles des *chimères* organisées par Aristide pour défendre son régime alors même qu'il supprimait l'armée en 1995 pour contrecarrer tout coup d'État (Meudec, 2007). De la même manière, le financement et l'usage de groupes violents est systématique pour les diverses factions politiques (y compris d'opposition) ou organisations privées, dans le but de défendre leurs intérêts par la protection d'un côté et la déstabilisation de l'opposant de l'autre (Kolbe, 2015 ; Olivier, 2020) : ces pratiques deviennent des outils au service des politiques (Prince 2023). Certains groupes armés ou gangs sont donc protégés par le gouvernement qui, en contrepartie, les instrumentalise pour servir ses intérêts : leurs actions sont

cautionnées par l'État. Une figure clé émerge alors comme le principal organisateur de ces violences contre la population civile : un ancien policier, Jimmy Chérizier, alias *Barbecue*. Déjà impliqué lors du massacre de la Saline, il dirige le gang « G9 et famille », et possède un fort ancrage territorial dans l'agglomération port-au-princienne. Il s'oppose alors à d'autres gangs répartis dans la région métropolitaine ainsi que dans d'autres villes de province et dans le département de l'Artibonite.

Quand Jovenel Moïse est assassiné en juillet 2021, un gouvernement intérimaire est mis en place. Il est dirigé par le Premier ministre Ariel Henry, qui s'engage à démissionner en février 2024 afin d'organiser de nouvelles élections, mais qui s'accroche au pouvoir. Dans la continuité de son prédécesseur, il ne s'occupe pas d'organiser le renouvellement du sénat ou du parlement et ne rétablit pas l'ordre. L'absence du renouvellement de ces instances étatiques et l'insécurité croissante deviennent le principal argument du gouvernement intérimaire pour repousser les échéances électorales.

En septembre 2023, intervient une annonce décisive pour la suite des événements. *Barbecue* uni les groupes armés de la capitale, sous une nouvelle bannière appelée *Viv ansanm* (Vivre ensemble). Cette alliance permet aux gangs de se hisser en acteur politique et de peser sur le cours des événements. En somme, les groupes armés se sont libérés de leurs maîtres, allant jusqu'à contrôler plus de 80% de la capitale – sans compter les provinces (Théodat, 2024).

Pour rétablir l'ordre à la fois politique et sécuritaire, le Conseil de Sécurité de l'ONU mandate le Kenya en octobre 2023 pour une mission financée non pas par l'ONU mais par des contributeurs volontaires, essentiellement les États-Unis. Le Kenya s'est d'abord dit prêt à envoyer 1 000 policiers pour lutter contre les violences, puis à diriger une force plus large (2 500 hommes de différents pays). Mais le gouvernement kenyan se déchire sur l'intérêt d'envoyer ses soldats, et un juge kenyan fait même fait valoir que ce déploiement à l'étranger est illégal. Pour essayer de faire cesser les tergiversations kenyanes en discutant des modalités du déploiement de la Mission multinationale de soutien à la sécurité (MSS), Ariel Henry se rend au Kenya le 29 février 2024. Profitant de son absence, les gangs renversent son pouvoir en menant des attaques armées violentes, notamment contre les symboles du pouvoir, les infrastructures stratégiques, l'aéroport international (qui ferme pendant plusieurs semaines) ou la prison d'où s'échappent plusieurs milliers de prisonniers (Birken, AFP, 2024). Bloqué un temps à Porto-Rico, Henry présente finalement sa démission le 25 avril

2024, temps qu'il aura fallu pour mettre en place un gouvernement de transition, qui vient d'être nommé lors de l'écriture de cet article.

2/ Des formes de résistances illégitimes et violentes

Pendant tous ces événements, le charismatique Jimmy Chérizier, qui se pose en défenseur du peuple, joue des médias et des réseaux sociaux. Il organise de nombreuses déclarations « inspirantes » arguant du fait que les différentes autorités n'ayant jamais respectés le peuple haïtien, ce dernier est légitime à utiliser la violence pour récupérer ses droits et sa citoyenneté. Barbecue s'érige, dans ce schéma, comme le symbole et l'outil de la libération du peuple opprimé. Les différents discours que nous avons analysés²¹ étaient visibles sur les réseaux sociaux avant que ces derniers ne les suppriment après plusieurs semaines de mise en ligne. Ils montrent à quel point l'enjeu de représentativité du peuple et de la citoyenneté face à un pouvoir aveugle est fort. En effet, ils font appel aux registres :

- D'un objectif démocratique : « La personne qui dirigera sera choisie par le peuple haïtien, c'est ensemble que nous déciderons qui prendra le règne du pays. [...] C'est nous, en tant qu'Haïtien, qui devons décider de notre dirigeant, de notre gouvernement, de comment nous allons sortir le pays dans la misère. » (C)

- Du répertoire de la libération (rappelant la révolution émancipatrice haïtienne) et légitimant l'action à la suite de l'incompétence des gouvernants : « Travaillons ensemble. Aujourd'hui libérons le peuple ! » (A). « Nous entamons un combat pour libérer le pays de l'emprise des griffes des politiciens traditionnels et des corrompus. [...] Nous sommes les descendants de Dessalines. » (C) « Ils [hommes en costumes, autrement dit les anciens gouvernants] avaient la responsabilité de donner accès à l'éducation gratuitement, de construire des hôpitaux, de nous donner la sécurité, de nous donner des emplois. Ont-ils pris leur responsabilité ? Non ! Ces hommes nous ont fait du mal et ils ont malgré tout été accepté dans la société. Alors, pareillement, aujourd'hui, il faut donner une chance aux hommes armés, dialoguer avec eux, comprendre ce qu'ils veulent pour le nouvel Haïti. » (B)

²¹ Les extraits suivants sont respectivement issus des discours du 21 septembre 2022 (A), du 5 mars 2024 (B), et du 11 mars 2024 (C). Ils ont été émis en créole haïtien et traduits par Justine Célestin.

- Et de l'appel à la violence : « ce qui nous importe, c'est trouver les généraux, trouver les ministres et nous réagirons de façon violente car ils nous ont traité avec de la violence, aujourd'hui, nous ferons de la violence légitime envers eux. » [...] « Chers Haïtiens, prenez les rues, passez votre frustration, passez toute votre violence sur eux. Ils nous ont fait de la violence, c'est le moment pour le peuple de faire de la violence légitime. » (C). Consciemment ou pas, Cherizier fait ici référence à la théorie du monopole de la violence légitime développée par Weber, pour qui c'est une caractéristique de l'État qui seul peut revendiquer le droit, directement ou par délégation, à une violence physique sur ton territoire. Cette délégation de la violence par les citoyens vers l'État est tacitement acceptée de tous, ce qui permet d'éviter les heurts internes mais s'exprime au mieux quand l'État est juste (Weber 1959). Ici, c'est *Viv ansanm* qui devient l'expression du peuple pour mettre en œuvre la violence contre un pouvoir non-représentatif et oppresseur. Il termine d'ailleurs par une menace : « si Ariel Henry ne démissionne pas et si la communauté internationale continue à le soutenir, nous irons directement à une guerre civile, qui va déboucher sur un génocide ». (B)

Un glissement s'effectue au gré des déclarations : si, au début, c'est le peuple haïtien (et notamment les plus défavorisés) qui doit décider du sort du pays, avec le temps c'est bien *Viv Ansanm* qui doit décider, approuver et exécuter des décisions émancipatrices, toujours sous prétexte d'être au service du peuple : la phrase finale du discours du 11 mars, composé de réponses à des journalistes convoqués pour une conférence de presse, est : « *Viv ansanm* vous soutien, *Viv ansanm* vous aime et nous soutenons le peuple dans tout combat » (C).

En effet, le plan politique est clair pour *Viv Ansanm* : « La première étape est de renverser son gouvernement. Ensuite, nous nous assurerons que le pays ait un État fort, que le pays possède un système judiciaire qui lutte contre les corrompus. Nous nous assurerons d'avoir un système de sécurité où quiconque puisse circuler sans crainte quel que soit l'heure ou le quartier. [...] Nous avons une mission spécifique et c'est de mener la société vers des élections libres, honnêtes et démocratiques. » (B)

Ces discours habiles sont émaillés d'excuses pour les violences commises contre la population. Par exemple, concernant les actions violentes de certains membres armés, le pardon doit permettre d'attendre l'objectif final : « La société doit leur pardonner et s'unir pour repenser à une nouvelle Haïti » (B). C'est pourtant bien la terreur qui prime : les

membres des gangs et de *Viv Ansanm* continuent leurs viols et meurtres, s'assurant ainsi de la soumission de la population pour exercer leur pouvoir et multiplier les rançons, que ce soit celles contre les commerçants ou les voyageurs (pour un droit de passage par exemple), ou celles suite à des kidnappings rapportant des sommes diverses selon le niveau de vie des personnes enlevées et la capacité de leurs familles à négocier et payer les sommes demandées. L'ultra-violence des membres des gangs, souvent très jeunes, est alimentée par l'usage de drogues, d'alcool (eau de vie dénommée *clairin* et rhum), et de protections magiques comme la croyance que l'on peut être protégé des balles ennemies.

En réaction aux attaques incessantes des gangs, le mouvement populaire dit *Bwa Kale*²² a débuté en avril 2023, avec 14 personnes lynchées dans le quartier populaire de Canapé Vert. Souvent sans preuves, ces assassinats collectifs se sont multipliés en 2023 et 2024, et il est à craindre que de nombreux innocents en ont fait les frais. Ils expriment une forme de vengeance aveugle de la population qui met en place une justice populaire expéditive enfonçant un peu plus le pays dans une spirale de violence. Mais c'est aussi une forme d'exercice des devoirs de l'État par les citoyens : exaspérés par les violences et l'abandon de leur État, ces derniers s'attribuent les droits de la répression, donc de la police et de la justice. En 2023, les violences aboutirent à 4 451 morts dont 1 550 rien qu'au cours des trois premiers mois de 2024 : dans un rapport, l'ONU qualifie la situation de « cataclysmique » (OHCHR 2024). Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), en mars 2024, ce sont « quelque 362 000 personnes [qui ont été] déplacées à l'intérieur du pays » (OIM, 2024 : en ligne) pour fuir l'insécurité. Nombreux aussi sont ceux qui décident de quitter le pays. Rien qu'en 2023, 133 000 personnes partent aux États-Unis dans le cadre du programme humanitaire *Parole*²³ lancé par le président Joe Biden (CBP 2023), en particulier les plus qualifiées tels que médecins ou professeurs, mais aussi de nombreux policiers qui obtiennent des facilités d'octroi de passeport. Cela est sans compter tous ceux qui utilisent les routes indirectes, illégales, ou errent entre différents pays, notamment les autres îles caribéennes dont les Antilles françaises et la République Dominicaine limitrophe, le Chili, le Canada, ou l'Amérique Centrale.

IV. Conclusion

²² Expression d'argot haïtien qu'on peut traduire par érection.

²³ Voir https://www.uscis.gov/humanitarian/humanitarian_parole.

1/ Des limites scientifiques et éthiques dans la démarche de recherche...

Nous venons d'exposer les diverses difficultés rencontrées dans l'exercice de la citoyenneté en Haïti, et de la dilution entre État et citoyens dans un contexte compliqué où les moins légitimes s'autorisent la violence en revendiquant leur représentativité. Bien que les Haïtiens restent engagés pour leur pays en s'organisant par des associations, en manifestant leur désir de participer à la vie commune, en animant des liens d'entraide à petite échelle, etc., ils n'ont pas les moyens de mettre en œuvre cet engagement. Face au cloisonnement entre État et citoyens, et étant donné la capacité de ces derniers à s'adapter grâce à des réseaux de petite échelle, la science peut-elle être un repère utile, voire un vecteur de changement, même minime ?

L'implication des hébergeurs de RS dans le cadre de notre projet de sismologie citoyenne a permis d'instaurer une dynamique participative orientée vers le bien commun. Les hébergeurs ne se limitent pas à un rôle passif d'observateurs de la science : ils deviennent des acteurs essentiels dans la collecte et la diffusion des données sismiques, perçus par certains comme des outils cruciaux pour le développement d'Haïti. L'un des participants basés à Jérémie illustre cet engagement en déclarant : « [...] c'est ce qu'on doit, nous autres haïtiens, faire [...] pour que ça puisse, comment dire, avancer. Pour que ça puisse progresser » (Corbet et al, 2023 : en ligne). La participation des sismo-citoyens suscite un sentiment de fierté et une perception renforcée de leur devoir civique, leur permettant d'exercer un de leurs rôles de citoyen de manière autonome et responsable et de contribuer, non sans fierté, à la production de la connaissance pour le pays – renforçant donc l'expression et l'action citoyenne face aux lacunes du gouvernement (Ibid).

On ne peut pas généraliser les résultats obtenus par notre projet de science-citoyenne, car il n'est pas certain que les constats seraient identiques avec d'autres franges de la population, moins aisées et moins éduquées par exemple. Il faudrait en toute rigueur multiplier les hébergeurs dans un lieu où des couches sociales se côtoient mais ne se rencontrent peu, même si cela a peu d'intérêt pour les sismologues, qui préfèrent un échantillonnage régulier du territoire national. Au-delà de cette limite de représentativité, il faut aussi penser à l'avenir de notre projet : s'il n'y a pas de relais quand notre projet se termine, par exemple si les institutions locales ne sont pas assez fortes pour assurer une continuité technique, financière et politique, qu'en restera-t-il ? Cette question du futur amène à se demander, dans une perspective éloignée, si le projet aura dépassé le cadre d'une science

citoyenne dans laquelle l'intégration du citoyen n'est qu'expérimentale. En effet, la démarche de science citoyenne a fait « exister » le citoyen, en lui donnant un rôle actif, impliqué, co-constructeur. Mais une fois le projet terminé, cette valorisation peut s'éteindre d'elle-même, ce qui pose la question de l'éthique à long terme envers les populations qui participent ou ont des attentes envers le projet et ses résultats. Cela pose également la question de la pérennité des projets scientifiques, surtout quand ils se consacrent à des questions impliquant le temps long, tels que celui qui concerne les phénomènes sismiques.

Ainsi, les espoirs qui ont été soulevés par notre enquête sont de différents ordres : une meilleure connaissance des failles sismiques en Haïti, la formation de jeunes collègues (ce qui répond un peu à une de nos questions préalables sur l'utilité et le devenir du projet), des recommandations sur la prévention du risque, la prise en compte de ces problèmes par les politiques pour mieux prévenir le risque, mieux construire des bâtiments, mieux organiser des secours, etc. L'investissement et la participation à une communauté scientifique et citoyenne des hébergeurs de RS a été forte – on a déjà relevé leur enthousiasme – mais on peut craindre qu'elle ne soit qu'éphémère, et donc décevante.

Du point de vue de la sismographie, les données des RS sont – et continueront d'être – très importantes pour une meilleure compréhension des failles et du risque sismique dans le pays étant donné la difficulté structurelle d'y installer un réseau sismologique « professionnel » fiable et maintenable. Les personnes qui ont travaillé dans le projet, en Haïti comme en France, ont pu enrichir leurs connaissances et savoir-faire. Les articles académiques ou plus grand public qui émergent de ces efforts laisseront une trace. Quant à l'implication citoyenne, on peut projeter qu'elle laisse des souvenirs d'une possibilité, même ponctuelle, et pourquoi pas qu'elle déteigne sur d'autres domaines d'expression de la citoyenneté comme l'animation scientifique ou l'expression des besoins auprès des autorités.

2/ ... mais l'expression de citoyens *par* la démarche scientifique

On l'a vu : dans un pays qui ne garantit pas les droits des citoyens et ne peut satisfaire leurs besoins, le défi de la citoyenneté est grand. Y conduire un projet scientifique sans prendre en compte cette spécificité peut amener à passer à côté de très nombreux enjeux. On pourrait certes faire de la science citoyenne en se contentant de distribuer des RS : les hôtes seraient alors le support d'une procédure, des facilitateurs pour effectuer des relevés. Or, la méthode de la science citoyenne ne doit pas être un moyen de légitimer un programme qui

aurait pu se faire sans la présence des habitants. Pour éviter cette échéance, le projet doit être pensé dès le début avec les habitants, mais aussi prendre garde à tenir compte de leurs avis et de leurs demandes d'évolutions, ainsi que de leurs demandes d'informations (quelles attentes, quels supports, etc.). Les hébergeurs sont finalement des membres actifs du projet. Leurs échanges via le groupe WhatsApp, leurs avis ou leurs recommandations sont pris en compte au même titre que les relevés sismologiques que les RS fournissent. Le projet évolue donc par eux et avec eux. Cette perspective, imaginée dès le début, évite aussi une échéance assez commune dans certains projets de sciences participatives : répandre des modes de faire ou des thèses occidentales, comme cela a été reproché aux organisations de la société civile, trop hétérogènes et mal structurées, qui auraient été manipulées ou contraintes à suivre des directives – pour des raisons budgétaires notamment (Pierre, 2022). C'est justement l'attention portée aux comportements et perceptions des hébergeurs et de leur environnement qui nous permettent de comprendre leur vision de la citoyenneté mais aussi la façon dont le projet, à travers une approche scientifique, permet d'ancrer cette question et de leur redonner une partie de leur pouvoir de citoyen.

Par ailleurs, considérer « les citoyens » comme un groupe uniforme et hégémonique, quasiment en autonomie du contexte social ou de l'État, serait oublier les spécificités socio-historiques locales : la présence de sociologues, philosophes, anthropologues haïtiens et français dans notre projet permet de nuancer et de rappeler les diversités et évolutions spécifiques à Haïti, et de ne pas évincer les rapports de classe et de hiérarchies telles que décrites dans cet article. Cette perspective s'envisage aussi entre les scientifiques : dans ce projet, beaucoup de réunions réunissent les chercheurs des SHS et ceux des géosciences, afin de partager les connaissances et de rappeler à chacun que le socle de l'étude est composé tant des RS que de ceux qui les accueillent et de la société qui les entoure. Il est arrivé plusieurs fois que les chercheurs en géosciences envoient spontanément des informations « sociales » au reste de l'équipe – parfois sans s'en rendre compte ! – participant ainsi directement au recueil de données de l'équipe SHS.

Ces premières conclusions doivent nous inciter à continuer de s'appuyer sur les bases locales de la fabrique de la citoyenneté : que ce soit par les voies classiques, comme en développant des partenariats avec les écoles, ce qui est prévu dans la suite du projet OSMOSE, ou par des réseaux ultra-locaux ou des associations (fondées sur les *konbits* ou les *baz* par exemple), les réseaux sociaux, les universités régionales, etc. C'est donc à cette

échelle que le projet peut se développer : celle où la science citoyenne implique une relation minimisant les intermédiaires entre la science et les citoyens ou les formes de base de la société. En effet, minimiser les intermédiaires entre les acteurs permet de favoriser les relations de confiance et de renforcer les citoyens dans leurs prérogatives, mais aussi de rappeler aux scientifiques que la base de leur travail - et sa finalité - est bien la population locale, ses compétences, et son implication active.

Ce constat apparaît également via un biais indirect mais évocateur : dans l'ensemble de nos relations avec les hébergeurs, les ONG, locales ou internationales, ne sont quasiment jamais citées. Pourtant, ce terme-valise est très utilisé en Haïti, tant les acteurs de la solidarité internationale, très nombreux et perçus de manière indistincte, se sont imposés sur la scène locale. En effet, les ONG sont omniprésentes dans le pays, parfois depuis des décennies. Beaucoup sont arrivées à la suite de catastrophes telles que les inondations de Gonaïve en 2004, mais c'est bien suite au séisme de 2010 que des centaines d'ONG internationales se sont mises en action sur l'île, intervenant parfois initialement sur un temps court, mais demeurant sur place, soit que l'urgence est continue, soit qu'elles s'inscrivent dans des projets de développement. L'État a souvent été affaibli dans les efforts de reconstruction du pays, parce qu'il n'avait pas les moyens humains et financiers nécessaires ou parce que les ONGI devaient répondre à un cahier des charges qui ne le prenait pas en compte (Katz, 2016 ; Martel, 2012). En effet, « les ONG internationales se sont appropriées [des périmètres d'action et des légitimités], faute d'État ou en présence d'un État suscitant la méfiance » (Armagnague-Roucher, 2018). Les jeux politiques internationaux, tout comme l'omniprésence des organismes de solidarité Onusiens ou ONGI (qui n'ont pas de légitimité démocratique et dont la forme juridique et la complexité des modes de fonctionnement sont difficiles à saisir), sont souvent qualifiés en Haïti de « communauté internationale » – terme peu clair mais alimentant une grande méfiance car elle laisse à penser qu'elle ne travaille pas pour le bien du pays mais pour des intérêts cachés (Sauveur 1997 ; Lombart, Pierrat, Redon, 2014). L'absence de citation des ONG internationales de nos correspondants, alors qu'elles incarnent pourtant un « État social parallèle » (Le Naëlou, 2004) dans le pays en finançant des écoles, des hôpitaux, ou la reconstruction de routes, devra être questionnée lors de nos futures recherches : pour l'heure, elles n'apparaissent pas comme facteurs d'expression de la citoyenneté.

Faire de la science participative et constater que les volontaires y adhèrent en tant que citoyens ne doit pourtant pas donner l'illusion à l'équipe scientifique qu'ils *créent* de la citoyenneté : « Le processus de citoyennisation, compromis par des conditions d'existence précaires de la majeure partie de la population, ne conduit donc pas à la construction sociopolitique d'une « citoyenneté effective » (Heller, 2012) »²⁴ (Pierre, 2022, p33). Toutefois, l'équipe de recherche ne s'attendait pas à ce que le projet fasse à ce point exister les hébergeurs de RS en tant que citoyens (Corbet et al., 2023), surtout dans un contexte extrêmement troublé, où ce sont les gangs ultra-violents qui prétendent représenter les citoyens, et se battre pour leurs droits. Se mettre à disposition des scientifiques est interprété comme une mise à disposition pour le pays, le « développer » (Bovaird, Loeffler, 2012) : en somme, c'est une façon de participer à sa vie collective, au bien public. C'est une collaboration à la connaissance qui s'intéresse moins aux courbes dessinées par le sismographe qu'à ce que les scientifiques, mais aussi les politiques, peuvent entreprendre pour la population haïtienne. De ce fait, la science est citoyenne dans sa méthodologie, car le citoyen y *fait* la science, mais la science citoyenne fait avant tout *exister* le citoyen, car il lui donne un rôle dans un pays qui lui dénie droits et devoirs.

Bibliographie :

Ambassade de France en Haïti (2014). *Qualité de l'éducation : formation des maîtres*. <https://ht.ambafrance.org/Qualite-de-l-education-formation#:~:text=En%20Ha%C3%Afti%2C%2080%25%20des%20enseignants,de%20transmission%20de%20la%20connaissance>.

Armagnague-Roucher, M. (2018). Le rôle des « jeunesses des rues » au Cap-Haïtien. *Revue internationale des études du développement*, 234, 77-98.

Audebert, C. (2011). La diaspora haïtienne : vers l'émergence d'un territoire de la dispersion ?. In C. A. Célius (dir.), *Le défi haïtien : économie, dynamique sociopolitique et migration*. Paris : L'Harmattan, 93-212.

Audebert, C. (2012). *La diaspora haïtienne. Territoires migratoires et réseaux transnationaux*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.

Barthélémy G. (1989). *Le Pays en dehors*. Québec : Cidhica.

²⁴ La citoyennisation est le processus qui mène à se sentir appartenir à un groupe qui les dépasse, celui des citoyens (Tully 2002).

Béchacq D. (2006). Les parcours du marronnage dans l'histoire haïtienne : entre instrumentalisation politique et réinterprétation sociale. *Ethnologies*, 28 (1), 203-240.

Birken M., AFP. (2024, 4 mars). En Haïti, l'État d'urgence déclaré après l'évasion de milliers de détenus d'un centre pénitentiaire. *Le Huffpost*, https://www.huffingtonpost.fr/international/video/en-haiti-l-État-d-urgence-declare-apres-l-evasion-de-milliers-de-detenus-d-un-centre-penitentiaire_230691.html.

Bossu, R., Roussel, F., Fallou, L., Landes, M., Steed, R., Mazet-Roux, G., Dupont A., Frobert L., Petersen L. (2018). LastQuake: From rapid information to global seismic risk reduction. *International Journal of Disaster Risk Reduction*, Vol. 28, 32-42.

Bovaird, T., Loeffler, E. (2012). From engagement to co-production: The contribution of users and communities to outcomes and public value. *Voluntas*, 23 (4), 1119-1138.

Bruny, R. (2021). 'J'aime Haïti' est officiellement mort ! AyiboPost. <https://ayibopost.com/jaime-haiti-est-officiellement-mort/>.

Cadet, Raulin L. (2022). *Étude rétrospective sur les transferts de fonds de la diaspora haïtienne : Perspectives pour une remobilisation vers le financement du développement durable d'Haïti*. Port-au-Prince : Programme des Nations Unies pour le Développement.

Calais, E., Boisson, D., Symithe, S., Prépetit, C., Pierre, B., Ulyse, S., Hurbon, L., Gilles, A., Théodat, J-M., Monfret, T., Deschamps, A., Courboux, F., Chèze, J., Peix, F., Bertrand, E., Ampuero, J-P., Mercier de Lépinay, B., Balestra, J., Berenguer, J-L., Bossu, R., Fallou, L., Clouard, V. (2020). A Socio-Seismology Experiment in Haiti. *Frontiers in Earth Science*, vol. 8.

Caroit J-M. (2016, 29 novembre). Jovenel Moïse, « petit paysan qui réussit », nouveau président haïtien. *Le Monde*.

Carruth, L., Freeman S. (2021). *Aid or exploitation? Food-for-work, cash-for-work, and the production of « beneficiary-workers » in Ethiopia and Haiti*. *World Development*, vol. 140.

Casimir J. (2009). *Haïti et ses élites : l'interminable dialogue de sourds*. Port-au-Prince : Université d'État d'Haïti.

CBP (US Customs and border protection). (2023). Monthly Update December 2023, <https://www.cbp.gov/>.

Céliné S. (2020). *Les députés n'ont voté que 14 des textes de loi émanant de la chambre basse en 4 ans*. AyiboPost. <https://ayibopost.com/les-deputes-nont-vote-que-14-des-textes-de-loi-emanant-de-la-chambre-basse-en-4-ans/>

Charles, J-M. (2020). *Représentations professionnelles des enseignants, de leurs rôles dans l'éducation à la citoyenneté et analyse de leurs pratiques à l'école fondamentale en Haïti*. ISTEAH (Thèse de doctorat).

Clemens M-A., Poste H. (2017). Temporary work visas as US-Haiti development cooperation: a preliminary impact evaluation. *IZA Journal of Labor and Development*, 6(1), 4.

Concannon, B. Jr., (2006, 7 mars). *Naje pou soti*. IJDH. http://haitiaction.net/News/BC/3_7_6/3_7_6.html

Corbet, A. (2012). *Communautés et approche communautaire en Haïti*. Groupe URD. <https://www.urd.org/fr/projet/lapproche-communautaire-en-milieu-urbain-en-haiti>.

Corbet, A. (2015). *Jours (trop) tranquilles à Port-au-Prince*. Blog Lamenparle. <https://lamenparle.hypotheses.org/195>.

Corbet, A. (2016). Community After All? An Inside Perspective on Encampment in Haiti. *Journal of Refugee Studies*, Oxford University Press (OUP), 29 (2), 166-186.

Corbet, A., Duquesne, P., Plaisir, J. (2014). Quel développement sans État ? Le cas d'Haïti. *Revue Projet*, vol. 2, n°339, 70-78.

Corbet, A., Fallou, L., Calixte, N., Hurbon, L., Calais, E. (2023). From a seismological network to a socio-seismological one: a citizen science experiment in Haïti to reduce seismic risk. Analysis of a "small box" that can do a lot, *Citizen Science: Theory and Practice*. <https://theoryandpractice.citizenscienceassociation.org/articles/10.5334/cstp.481>.

Corten, A. & Molina, V. (2015). Le « mauvais sujet » de l'aide humanitaire en Haïti : relance de l'imaginaire social. *Politique et Sociétés*, 34(3), 59–79.

Corten, A. (1998). Société civile de la misère. *Chemins critiques : Revue haïtiano-caribéenne*, vol. 4 : 1, 7-30.

Corten, A. (2011). *L'État faible. Haïti et République dominicaine*. Montréal : Les Éditions Mémoire d'encrier.

Cowen, D., et E. Gilbert, éd. (2008). *War, citizenship, territory*. UK: Routledge.

Dias da Silva, P., Heaton, L., Millerand, F. (2017). Une revue de littérature sur la « science citoyenne » : la production de connaissances naturalistes à l'ère numérique. *Natures Sciences Societes*. 25(4), 370-380.

Dubuisson, D. E. (2020). We Know How to Work Together. *Journal of Haitian Studies*, 26.2: 54-80.

Duval, F. (2020, 20 Octobre). *Voir mourir un pays....* Le Nouvelliste. <https://lenouvelliste.com/article/232322/voir-mourir-un-pays>.

Duval, F. (2021, 26 août). *L'exception Digicel*. Le Nouvelliste. <https://lenouvelliste.com/article/231258/lexception-digicel>.

Fischer, S. (2004). *Modernity Disavowed: Haiti and the Cultures of Slavery in the Age of Revolution*. New York, USA: Duke University Press.

Fort J., Scheftel H. (2009). *Les bailleurs de fonds et la société civile en Haïti*. Note d'analyse IRG / AFD : http://www2.institut-gouvernance.org/IMG/pdf/Atelier_AFD_-_note_HAITI_-_Final.pdf.

Gaffield, J., 2015, *Race and the Haitian Constitution of 1805*. Unique at Penn, <https://repository.upenn.edu/server/api/core/bitstreams/5e9c6286-875a-434e-9b80-83f0ba580792/content>

Gainot, B., Régent F. (dir.) (2019). *1801-1840 - Haïti, entre Indépendance et Restauration*. La Révolution française, vol. 16.

Gulick, A. (2006). We Are Not the People: The 1805 Haitian Constitution's Challenge to Political Legibility in the Age of Revolution. *American Literature*, vol. 78, n° 4, 799-820.

Heller, P. (2012). Democracy, Participatory Politics and Development: Some Comparative Lessons from Brazil, India and South Africa. *Polity*, 44 (4), 643-665.

Hoffmann, L-F. (1990). *Haïti : couleurs, croyances créoles*. Port-au-Prince : Henri Deschamps.

Holly, D. (2011). *L'État en Haïti*. Paris : L'Harmattan.

Houllier, F., Merilhou-Goudard, J.-B. (2016). *Les sciences participatives en France. État des lieux, bonnes pratiques et recommandations*. Rapport Paris, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Hurbon L. (1987). *Comprendre Haïti. Essai sur l'État, la nation, la culture*. Paris : Les Éditions Karthala.

Hurbon L. (1998). Démocratisation, identité culturelle et identité nationale en Haïti, *Pouvoirs dans la Caraïbe*, 10.

Isin E. and Nielsen G. (dir.) (2008). *Acts of Citizenship*. Londres: Zed Books.

Joseph R-M. (2017), De l'invisibilisation des travailleuses domestiques haïtiennes. *Journal des anthropologues*, 150-151, 85-105

Katz J. (2014). *The Big Truck That Went By: How the World Came to Save Haiti and Left Behind a Disaster*. New York: St Martin's Press.

Kivland, C. (2017). Street Sovereignty. Power, Violence, and Respect among Haitian Baz. In R. Maguire, et S. Freeman (eds.), *Who Owns Haiti? People, Power and Sovereignty* (pp. 140-165). Gainesville: University Press of Florida.

Kolbe, A. (2015). *Reintegrating Members of Armed Groups into Society: An Evaluation of Three Approaches*. Dissertation pour un Doctorat en philosophie (Social Work and Political Science), University of Michigan.

Labelle M. (1978). *Idéologie de couleur et classes sociales en Haïti*. Les Presses de l'Université de Montréal : Montréal.

Laëthier, M. (2016). Emploi domestique et travail identitaire chez les femmes haïtiennes : bonnes en Haïti, femmes de ménage en Guyane. *Autrepart*, vol. 80, no. 4, 69-87.

Laguerre M. (1998). *Diasporic citizenship: Haitian Americans in transnational America*. New York: St Martin's Press.

Lamour S. (2019). L'irresponsabilité, une compétence de dominant. *Revue internationale des études du développement*, vol. 3, n°239, 7-29.

Lavigne Delville, P. (2017). Pour une socio-anthropologie de l'action publique dans les pays 'sous régime d'aide', *Anthropologie & développement*, 45 : 33-64.

Le Naëlou, A. (2004). Pour comprendre la professionnalisation dans les ONG : quelques apports d'une sociologie des professions. *Revue Tiers Monde*, 180, 773-798.

Lippold A., RFI. (2024). Haïti : aux origines d'une lente descente aux enfers, mis en ligne le 29/03/2024 <https://www.rfi.fr/fr/connaissances/20240329-ha%C3%A9fti-poursuit-sa-lente-descente-en-enfer>.

Lucien G-E. (2010). Considérations sur la saison cyclonique dévastatrice de septembre 2008 en Haïti : De l'importance des actions majeures dans une perspective de durabilité. *Études caribéennes*, 17.

Lundhal, M. (1983). *The Haitian Economy: Man, Land and Markets*. London and Canberra: Croom Helm.

Manin, B. (1995). *Principes du gouvernement représentatif*. Paris : Flammarion.

Marie L., Kevin P. and M. Redon (2014). Port-au-Prince : un « projectorat » haïtien ou l'urbanisme de projets humanitaires en question. *Cahiers des Amériques latines*, 75, 97-124.

Martel A. (2012). La coordination humanitaire comme lieu d'exclusion et d'affaiblissement des capacités locales ? *Revue Humanitaires en Mouvement*, Groupe URD, mars, p. 15-19.

Mathieu, P. et Joseph, A. P-P. (2012). *La Société civile en Haïti aujourd'hui : quelles perspectives*.
https://www.academia.edu/36611447/La_Soci%C3%A9t%C3%A9_civile_en_Ha%C3%A9fti_aujourd'hui_quelles_perspectives.

MENFP (Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle) (2014). *Résultat du recensement scolaire 2015-2016*. https://fne.gouv.ht/wp-content/uploads/2020/02/rapport_recensement_scolaire00_25_05_17_vf.pdf

Meudec M. (2007). Corps, violence et politique en Haïti. *Aspects sociologiques*, 14 :1, 33-58.

Mézié N. (2019), Être Haïtien en Haïti : protestation et appartenance dans les débats sur le Champ de Mars à Port-au-Prince. *L'Espace Politique*, 38 : 2, <https://journals.openedition.org/espacepolitique/6952>.

Moisset, J. (2012). L'éducation pour tous : priorité des priorités. In J. Rainhorn (Ed.), *Haïti, réinventer l'avenir*. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 309-324.

MPCE (Ministère de la Planification et de la coopération externe, Gouvernement d'Haïti) (2021). *Évaluation Post-Désastre en Haïti : Séisme du 14 août 2021 dans la péninsule sud*. En ligne <https://reliefweb.int/report/haiti/valuation-post-d-sastre-en-ha-ti-sisme-du-14-ao-t-2021-dans-la-p-ninsule-sud>.

Nations Unies. (2019). « La Saline : justice pour les victimes. L'État a l'obligation de protéger tous les citoyens. » Rapport de la Mission des Nations unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) et du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH).

Noël W. (2019, 8 mai). « 85% des étudiants diplômés en Haïti finissent par quitter le pays ». *Le Nouvelliste*. <https://lenouvelliste.com/article/201520/85-des-etudiants-diplomes-en-haiti-finissent-par-quitter-le-pays>

OHCHR (HautCommissaire des Nations Unies aux droits de l'homme). (2024). Rapport du Conseil des droits de l'homme Cinquante-quatrième session 26 février - 5 avril 2024 « Situation des droits de l'homme en Haïti » A/HRC/55/76, <https://www.ohchr.org/fr/countries/haiti>.

OIM (Organisation Internationale pour les migrations, UN). (2015). *Migration en Haïti : profil migratoire national 2015*. <https://publications.iom.int/books/migration-en-haiti-profil-migratoire-national-2015>.

OIM. (2024). *Des vagues de violence déferlent sur Port-au-Prince en Haïti, déplaçant des milliers de personnes*. <https://www.iom.int/fr/news/des-vagues-de-violence-deferlent-sur-port-au-prince-en-haiti-deplacant-des-milliers-de-personnes>

Olivier, D. (2020). *Territoires de la violence, territoires des ONG : Quelle (in)cohérence ?* Thèse de Doctorat en géographie, ED 401, LADYSS, Paris VIII.

OMS (Organisation Mondiale de la Santé) (2011). *La réponse sanitaire au tremblement de terre en Haïti. Janvier 2010*. <https://reliefweb.int/report/haiti/lar%C3%A9ponse-sanitaire-au-tremblement-de-terre-en-ha%C3%Afti-janvier-2010>.

PDNA (Évaluation des besoins post catastrophe) (2010). *Haïti Earthquake PDNA Post-Disaster Needs Assessment: Assessment of damage, losses, general and sectoral needs, 2010, Government of Haïti*. <https://reliefweb.int/report/haiti/haiti-earthquake-pdna-assessment-damage-losses-general-and-sectoral-needs-annex-action>.

Péan, L. J-R. (2009). *Aux origines de l'État marron en Haïti*. Port-au-Prince : Éditions de l'Université d'Etat d'Haïti.

Péan, L. J-R. (2005). *L'état marron, 1870-1915 Volume 2 de Haïti : économie politique de la corruption*. Paris : Maisonneuve et Larose.

Petit-Frere, D. (2009). Re-construire l'identité Haïtienne : entre individualisme et collectivisme, *Journal of Haitian Studies*, 15(1/2), 350-356.

Pierre, S. K. (2022). Gouverner l'espace associatif par l'instrumentation participative : société civile, participation et citoyenneté en Haïti, *Revue Temporalités Et Sociétés*, 1(1-2), 7-44.

PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) (2004). *La vulnérabilité en Haïti : Chemin inévitable vers la pauvreté ?* Rapport national sur le développement humain - Haïti. <https://hdr.undp.org/system/files/documents/haiti2006fr.pdf>.

Poirier, T. (2011). Limites de l'apport de la société civile, *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, 58, 95-104.

Prince N. (2021). *Fabrication des bidonvilles dans les pays du Sud, jeux d'acteurs et modalités d'habiter. Le cas du quartier de Canaan (Port-au-Prince-Haïti)*. Thèse de doctorat Architecture, aménagement de l'espace, Université de Lyon (France) et Université Quisqueya (Port-au-Prince).

Prince N. (dir.) (2023). *Comprendre les Gangs en Haïti : Quartiers, Sécurité et médias*. Port-au-Prince : Pro éditions.

Roberson, E., Dandoy A., Corbet, A., Chérizard, Y., Jean-Louis, K., Velcy, J. (2017). *Le vigilantisme en Haïti : Manifestations des formes non étatiques de protection dans un contexte de crise humanitaire en milieu urbain*. Oxfam-IIED.

Rogers D. (2003). De l'origine du préjugé de couleur en Haïti, *Outre-Mers*, t. 90, n°340-341, 83-101.

Saint Paul, J. E. (2012), La société civile haïtienne à l'épreuve d'une crise humanitaire. In J. Rainhorn (Ed.), *Haïti, réinventer l'avenir*. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

Saint-Bonnet, F. (2022). La citoyenneté de crise. *La Revue des droits de l'homme*, 22.

Samedy, J-B. M. (2016). Savoirs traditionnels et savoirs scientifiques, *Haïti Perspectives*, vol. 4, n°4, 18-24.

Sauveur P-E. (1997). *Haïti, l'invasion des ONG*. Montréal : Les Éditions du CIDIHCA.

Sauveur P-E. (2007). *L'énigme haïtienne : Échec de l'État moderne en Haïti*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.

Schnapper, D. (1994). *La Communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*. Paris : Gallimard.

Théodat J.M. (2024, 27 mars). Haïti, la fin d'un État. *The Conversation*, <https://theconversation.com/ha-ti-la-fin-dun-État-226365>.

Théodat J-M. (2020). Haïti : la fin du citoyen et l'avènement de l'individu 2.0, *EchoGéo*, Sur le Vif, <http://journals.openedition.org/echogeo/18352>.

Théodat, J-M. (2004). « Haïti, le français en héritage. *Hermès, La Revue*, vol. 40, n°3, 308-313.

Thomas, F. (2019, 25 février). *Haïti, le scandale du siècle : le sens de la révolte*. <https://www.cetri.be/Haiti-le-scandale-du-siecle-3-le?lang=fr>.

Trouillot L. (2001). *Haïti, (re)penser la citoyenneté*. Port-au-Prince : Éditions Haïti Solidarité Internationale.

Trouillot Ménard, É. (2013). L'éducation en Haïti : inégalités économiques et sociales et question de genre. La femme dans l'enseignement supérieur, *Haïti perspectives* 2.3, 35-39.

Trouillot M-R. (1990). *Haiti, State against Nation: The Origins and Legacy of Duvalierism*. New York: Monthly Review Press.

Tully, J. (2002). The Unfreedom of the Moderns in Comparison to Their Ideals of Constitutional Democracy. *Modern Law Review* 65 (2), 204-228.

UNDP (Programme des Nations unies pour le développement) (2017). *Évaluation des besoins post-catastrophe pour le cyclone Mathieu*. <https://www.undp.org/fr/haiti/publications/%C3%A9valuation-des-besoins-post-catastrophe-pour-le-cyclone-mathieu>.

Verlin J. (2014). Haïti : État failli, État à (re)construire. *Cahiers des Amériques latines*, n° 75, 25-40.

Vohland, K., Land-Zandstra, A., Ceccaroni, L., Lemmens, R., Perelló, J., Ponti, M., Samson, R., Wagenknecht, K. (2021). *The Science of Citizen Science*. Springer, <https://link.springer.com/book/10.1007/978-3-030-58278-4>.

Walker, D. W., Smigaj, M., and Tani, M. (2021). The benefits and negative impacts of citizen science applications to water as experienced by participants and communities. *Wiley Interdisciplinary Reviews: Water*, 8(1), 1488.

Weber Max, 1959, *Le savant et le politique*. Paris : Plon.

Wexler Buzaglo I. (2015). Les symboles historiques et culturels dans les dessins des enfants des rues : l'identité collective comme ressource conative d'appel psychique groupal, *Haïti Perspectives*, vol.4, n°1, 23-26.